Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260324-2026_03_2114-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_03_21_14

FEUILLET 2026_14

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 21 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026
15 membres en exercice
14 membres présents
14 votants
00 absent

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mars à onze heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme JEAN-LE LAY Annic la plus âgée des membres du conseil.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, LE COZ Céline, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, SUCHET Gaëlle, PONDAVEN Patrick, GUILLAUME Carine, DIVOUX Laurent, conseillères et conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : DORNIOL Benoît à RUZIC Olivier.

Absent :

Secrétaire de séance : Olivier RUZIC

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

M. Christophe THEBAULT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré le 21 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor